

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DU 163-3 Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017 - Approbation d'un avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Paris Rive Gauche - Approbation d'une convention entre la Ville de Paris, l'Etat (Préfecture de Police) et la SEMAPA pour l'installation et le financement de caméras de vidéo-protection dans la ZAC Paris Rive Gauche.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2017, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes concédées à la SEMAPA :

- ZAC Paris Rive Gauche
- ZAC Joseph Bédier Porte d'Ivry
- ZAC Paul Bourget
- Site 90, boulevard Vincent Auriol

Vu le projet de délibération 2018 DU 163-3 en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet pour approbation les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL) des opérations ci-dessus visées ; lui propose d'approuver un avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Paris Rive Gauche et de l'autoriser à signer ledit avenant; lui propose d'approuver une convention entre la Ville de Paris, l'Etat (Préfecture de Police) et la SEMAPA pour l'installation et le financement de caméras de vidéo-protection dans la ZAC Paris Rive Gauche et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Vu le projet d'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Paris Rive Gauche ci-annexé ;

Vu le projet de convention entre la Ville de Paris, la Préfecture de Police et la SEMAPA ci-annexé ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : sont approuvés les comptes rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent en annexe et comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes, concédées à la SEMAPA :

- ZAC Paris Rive Gauche
- ZAC Joseph Bédier Porte d'Ivry
- ZAC Paul Bourget
- Site 90, boulevard Vincent Auriol

Article 2 : est approuvé le projet d'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Paris Rive Gauche signé entre la Ville et la SEMAPA, ci-annexé et Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.

Article 3 : est approuvé le projet de convention entre la Ville de Paris, l'Etat (Préfecture de Police) et la SEMAPA pour l'installation et le financement de caméras de vidéo-protection dans la ZAC Paris Rive Gauche, ci-annexé et Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO